



Septembre N° 7

Bon à savoir

La CFTC vous informe...



Action Logement : pour vous loger !

Une aide pour tous les salariés Nocibé (CDD/CDI/Temps partiel ou complet) sans ancienneté requise.

Nouveau, plus simple, plus rapide, 100% digitalisée, la plateforme **AL'in** vous permet de faire votre demande de logement social vous-même, en un clic !

En vous identifiant comme salarié Nocibé, vous optimisez vos chances d'obtenir votre logement (points attribués automatiquement et points spécifiques si situation spécifique).

Renseignez vos revenus, votre situation familiale, vos souhaits et visualisez immédiatement les logements qui peuvent vous être attribués.

Pour les renseignements pratiques, rendez-vous sur www.cftc-nocibe.fr rubrique « tes avantages »

Action logement c'est aussi :



ACHETER



INVESTIR UTILE



FAIRE DES TRAVAUX



BOUGER



SURMONTER DES DIFFICULTÉS

Retrouvez toutes les informations sur

<https://www.actionlogement.fr/>

Attention nouveau ! numéro unique pour les contacter : 0 970 800 800

Vous informer, défendre vos droits qui d'autre que nous le fera ?

Vos déléguées syndicales

Véronique MOREAU – Elue CSE / Déléguée Syndicale - 06 04 59 21 08

Ida DUFROMONT – RS au CSE / Déléguée Syndicale – 06 04 59 21 12

Liliane MASL – Elue CSE / Déléguée Syndicale – 06 04 59 21 09

Pour plus de renseignements : www.cftc-nocibe.fr